

ne suis ni pour ni contre la classe ouvrière. Comme beaucoup d'autres Canadiens, j'ai débuté modestement, et j'ai travaillé ferme aux différents stades de mon existence, jusqu'à ce que je finisse par occuper une position me donnant une certaine responsabilité. Je suis donc au courant des problèmes que doivent affronter les hommes et les femmes de la classe ouvrière, et je me rends compte que notre régime fiscal impose un tel fardeau à cette classe que les prix de revient sont plus élevés que de raison.

L'honorable M. Roebuck: Bravo!

L'honorable M. Haig: Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Dans l'exercice de ma profession d'avocat à Winnipeg, j'ai noté que les taux d'imposition se sont tellement accrus depuis 1940 que beaucoup de salariés ne sont plus en mesure de vivre de leur paye, bien que celle-ci ait été relevée. Dans la fabrication de tout article, certains éléments entrent en ligne de compte. Il y a le prix de la main-d'œuvre et celui de la matière première. Bien entendu, dans beaucoup de cas, la matière première a été traitée avant d'être envoyée à la fabrique. Ensuite une taxe est imposée sur le revenu de la vente du produit manufacturé. Sauf erreur, la *Hudson Bay Mining and Smelting Company* a réalisé des bénéfices de l'ordre de 900 millions de dollars l'an dernier.

L'honorable M. Horner: Pas 900 millions.

L'honorable M. Haig: \$900,000.

L'honorable M. Horner: 9 millions.

L'honorable M. Haig: Quoi qu'il en soit, la moitié de ses bénéfices est allée au gouvernement du Canada qui n'avait rien fait pour mériter cet argent. Il n'avait pas placé un seul sou dans cette mine. Les propriétaires de la mine savaient que pour inciter les gens à investir des capitaux dans leur entreprise, il leur fallait vendre leurs produits à des prix qui assurent aux capitaux investis un rendement raisonnable. Lorsqu'un fabricant vend des machines, des automobiles, des moissonneuses-lieuses ou des tracteurs, il doit tenir compte du montant qu'il devra verser en impôt; il relève donc les prix qu'il exige du consommateur; sinon il lui faudrait fermer boutique. Cet état de choses a surgi dans ces quinze dernières années; c'est même la principale raison pour laquelle nous avons du mal à vendre nos produits ouverts sur les marchés étrangers.

Prenons le cas d'un ouvrier qui gagne \$3,000 par année. S'il est marié, sans enfants, il verse l'impôt sur le montant de son revenu qui dépasse \$2,000; s'il est célibataire, il acquitte l'impôt sur la partie de son revenu dépassant \$1,000. Grâce à ce faible revenu de

\$3,000 il doit payer la nourriture, les vêtements, le loyer et aussi, probablement, faire quelques économies en vue de ses vieux jours, de sorte que, pour boucler son budget, il demande un salaire plus élevé. Certains de mes collègues qui, comme moi, font partie du Sénat depuis une vingtaine d'années,—notamment les honorables sénateurs de Kootenay-Est (l'honorable M. King) et de Rosetown (l'honorable M. Aseltine), savent qu'il nous restait autant d'argent lorsque nous recevions un traitement de \$4,000 que lorsque nous recevions \$6,000. Le coût de la vie s'est élevé d'autant. Les impôts ne se réduiront pas au Canada en criant lapin. Il faut d'abord comprimer les dépenses, puis réduire les impôts. On ne saurait mettre la charrue devant les bœufs.

Tout le monde doit acquitter deux sortes d'impôt. Premièrement, l'impôt sur le revenu des particuliers; deuxièmement, l'impôt sur le revenu des sociétés, ou qui est censé, en tous cas, être prélevé sur le revenu des sociétés. Mais à qui appartiennent ces sociétés? A des particuliers. Il y a quelques années, la Compagnie de téléphone Bell a tenté d'obtenir une majoration de son tarif. La Commission des Transports a proposé un certain chiffre, mais la compagnie en demandait le double. Interrogée sur cette exigence, la compagnie a répondu que l'État rafaillait, de toute façon, la moitié de ses bénéfices. Telle est la situation. Tous ces frais haussent les prix payés par le consommateur, et je le répète, c'est là un des motifs pour lesquels nous avons du mal à vendre nos produits sur les marchés mondiaux.

L'honorable M. Horner: Il y a aussi la question de la taxe de vente.

L'honorable M. Haig: La taxe de vente et l'impôt sur les surplus de bénéfices n'entrent guère en ligne de compte. Quoi qu'il en soit, nous devons faire face à tous ces lourds impôts, et jusqu'à présent rien n'indique qu'on soit disposé à réduire les dépenses. Cependant, si nous ne les réduisons pas, nous serons balayés du marché mondial. On peut rétorquer: "Nous avons fait de bonnes affaires en ces dernières années." Oui, mais regardons ce qui se passe aujourd'hui. Les États-Unis font, à mon avis, exactement ce à quoi on devait s'attendre. Ayant des excédents de quantités de produits agricoles, ils expédient des céréales et autres produits à divers pays étrangers et acceptent leurs devises en paiement. Nous ne pouvons pas vendre de céréales à ces pays aux mêmes conditions. Nous, Canadiens, devons nous rendre compte que pour soutenir avec succès, la concurrence sur les marchés mondiaux, il nous faut réduire nos prix.